



Offres de formations

Équipement de protection Individuelle antichute (EPIaC)

Travaux sur cordes Niveau 1, 2 et 3

SÉCURITÉ DU TRAVAIL Formation Contrôleur du matériel (EPI)



Informations et inscriptions

Association Suisse des Guides de Montagne ASGM
Secrétariat département sécurité du travail
Eyeltiweg 3
3860 Meiringen
+41 33 952 15 15
as@4000plus.ch
www.4000arbeitssicherheit.ch



Équipement de protection Individuelle antichute (EPIaC)

Travailler avec un EPIaC est une activité exigeante, non sans risque et souvent très fatigante, qui requiert une formation sérieuse en plus de certaines prédispositions physiques et mentales (p. ex. pas de vertige, bonne forme physique, mobilité).

Des compétences linguistiques dans la langue du cours proposé sont requises (allemand, anglais, français, italien ou espagnol).

Age minimum

L'âge minimum est de 18 ans.

But du cours

Les participants connaissent l'équipement et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle antichute (EPIaC).

Contenu du cours

Bases légales, Normes européennes

Connaissance et utilisation de l'équipement de protection individuelle

Problématique de la force de choque, corde molle, espace de chute pendulaire

Moyens techniques p. Ex. nacelles, échafaudages mobiles, échelles

Travaux pratiques en hauteur

Concept de sauvetage, évacuation d'un blessé, traumatisme consécutif

Indication

La formation est obligatoire (OPA Art. 5 und Art. 8.1 de OT const.)

Les employés doivent être formé pour des travaux avec des dangers spéciaux

La formation est confirmée avec und certificat.

Durée 1 jour

Lieu

Meiringen et St. Gall

Après visite, au sein de votre entreprise, si des locaux sont disponibles pour la théorie et la pratique

Frais d'inscription

Fr. 350.00 par personne

Pour la société

Fr. 1'900.00 par jour (max. 6 Personnes)

Fr. 300.00 chaque personne supplémentaire

6 à 8 personnes maximum par classe

Liste de matériel

EPIaC sur place, habilles de travail, chaussures adéquates

EPI nécessaire est à votre disposition.

Formation continue

L'ASGM recommande de suivre un cours formation continue au plus tard 3 ans après la formation



Travaux sur cordes

Conditions d'admission et contenu des cours

Age minimum

L'âge minimum est de 18 ans pour niveau 1+2
21 ans pour niveau 3.

Niveau 1

Ce cours de base ne demande pas de connaissances préalables et peut être suivi par toute personne en bonne santé et en bonne forme physique.

Matière enseignée :

Bases légales, connaissance du matériel, connaissance des nœuds, techniques d'amarrage, déplacements sur corde en montée et en descente, déplacements sur des constructions artificielles, éléments de sauvetage et sauvetage simple.

Examen final pratique et théorique.

Niveau 2

Ceux qui ont réussi le cours de niveau 1 il y a au moins 6 mois et qui ont une grande expérience du travail sur corde peuvent suivre le cours de niveau 2.

La condition préalable est une certification valable de niveau 1

Il est recommandé de valider les jours de travail déjà effectués (travail sur corde)

Matière enseignée :

Bases légales, connaissance du matériel, solidité de l'EPI, connaissance des nœuds, câbles métalliques, manœuvres de corde, physique des cordes, déplacements sur des constructions artificielles, dangers naturels, éléments de sauvetage, sauvetages difficiles en terrain impraticable et moyens auxiliaires.

Examen final pratique et théorique.

Niveau 3

Ceux qui ont réussi le stage de niveau 2 il y a au moins 12 mois et qui ont une grande expérience du travail sur corde peuvent suivre le stage de niveau 3.

Il est recommandé de valider 250 jours de travail sur corde.

Une certification de niveau 2 valable est requise.

Approfondissement des bases légales, tous les chapitres des niveaux 1 + 2

Nouveauté :

Les thèmes suivants viennent s'ajouter à la formation en vertu de la **directive MSST** (appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail).

Lignes directrices en matière de sécurité, objectifs en matière de sécurité; organisation de la sécurité; formation, instruction, information; règles de sécurité; identification des dangers et appréciation des risques; planification et réalisation des mesures; organisation en cas d'urgence; participation; protection de la santé; contrôle, audit.

Droits et devoirs des spécialistes des travaux sur cordes

Niveau 1

Le spécialiste qui a accompli avec succès le cours de niveau 1 est capable de travailler sur des cordes de manière autonome sur un chantier. (Selon l'OTConst, deux personnes au moins pouvant se surveiller mutuellement, assurées à deux systèmes de cordes indépendants l'un de l'autre).

Niveau 2

En plus du niveau 1, le spécialiste de niveau 2 est capable de diriger, surveiller, installer, sauver.

Sur chaque chantier doit se trouver au moins une personne ayant acquis les compétences du niveau 2.

Niveau 3

En plus des niveaux 1 + 2, le spécialiste de niveau 3 est capable d'analyser, planifier, diriger.

Champ de compétences: élaboration de lignes directrices en matière de sécurité, définition et mise en pratique des objectifs de sécurité de l'entreprise; fixation de règles de sécurité. Identification des dangers, appréciation des risques, planification et réalisation des mesures. Organisation en cas d'urgence, concept de sauvetage, protection de la santé.

Une personne ayant accompli avec succès la formation de niveau 3 doit obligatoirement participer activement à tous les projets (cette personne n'a pas besoin d'être présente en permanence sur le chantier).

Formation continue :

Les spécialistes ASGM des travaux en hauteur et sur corde de niveau 1, 2 et 3 doivent suivre une formation continue reconnue au moins tous les 2 ans.

Durée

1 jour

Finance d'inscription :

Cours CHF 350.00

Validité de la formation ASGM :

L'attestation de formation est valable 2 ans. En participant à un cours de formation continue (FC), la validité est prolongée de 2 ans. Si cette prolongation n'a pas lieu, l'attestation peut être revalidée en suivant un cours dans un délai de 4 ans.

Après l'expiration de ce délai, la formation, y compris l'examen (selon le niveau respectif), doit être répétée.

Description de la formation

Cours niveau 1

Objectif de la formation

Un travail en hauteur sûr et efficace

Contenu du cours :

- Bases légales
- Connaissance du matériel
- Techniques des nœuds
- Techniques d'ancrage
- Déplacements sur corde (manœuvres de corde)
- Déplacements sur des constructions artificielles
- Sauvetage

Examen final :

- L'examen se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique
- Manœuvres de corde verticale
- Sauvetage simple
- Techniques des nœuds et connaissance du matériel

Durée :

5 jours, y compris l'examen

Finance d'inscription :

Cours, y c. examen
CHF 1'990.00

Cours niveau 2

Objectif de la formation

Un travail en hauteur sûr et efficace

Contenu du cours :

- Bases légales
- Connaissance du matériel
- Solidité de l'EPI
- Connaissance des nœuds et des outils
- Techniques d'ancrage
- Câbles métalliques
- Manœuvres de corde
- Physique des cordes
- Déplacements sur des constructions artificielles
- Dangers naturels
- Sauvetages difficiles en terrain impraticable

Examen final :

- L'examen se compose d'un examen théorique et d'un examen pratique
- Manœuvres difficiles sur corde vertical et horizontal
- Sauvetages difficiles en haut et en bas
- Techniques des nœuds et connaissance du matériel

Durée :

5 jours, y compris l'examen

Finance d'inscription :

Cours, y c. examen
CHF 1'990.00

Accès direct au niveau 2

L'accès direct au niveau 2 est possible dans les conditions suivantes :
Toute personne ayant une bonne connaissance des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes, et recommandée par une personne de niveau 3, peut passer directement l'examen de niveau 1. L'échec à l'examen entraîne l'exclusion d'un redoublement. Dans ce cas, l'intégralité du cours de niveau 1 devra être suivie et l'examen de niveau 1 devra être répété.

Coûts de l'examen de niveau 1 pour les entrants directs :

CHF 450.00

Cours niveau 3

Public cible

Les personnes qui travaillent en hauteur sur corde et qui ont une fonction de direction (par exemple, contremaître, Chef de chantier, Chef d'équipe, etc.)

Teilmodule

Le cours se déroule en deux parties

Module 1 (3 jours)

- Manœuvres niveau 1+2
- Audit de place de travail (parcours avec des erreurs)
- Examen théorique
- Examen d`entrée pratique (Manœuvres niveau 1+2)
- Concept de sécurité / système de la sécurité
- Appréciation des dangers / analyse des risques
- Planification des mesures
- Entre les deux modules il faut faire un travail de projet

Module 2 (3 jours)

- Discussion des travaux du projet
- Manœuvres de la corde compliquées
- Ergonomie pour travaux sur corde
- Contact avec le média
- Sac de sauvetage
- Formation pour les collaborateurs
- Entretien et contrôle de l'EPI
- Hélicoptères sur chantiers de montagnes
- Concept de sécurité sur chantier (visiter et réaliser)
- Formation contrôleur d'EPI

Examen finale niveau 3 :

- Examen d`entrée théorique
- Examen d`entrée pratique
- Travail du projet (compte double)
- Notes du jours module 1+2 (par les chefs de classe)
- Examen finale théorique a la fin du module 2

Durée :

6 jours (2 modules à 3 jours)

Finance d'inscription :

CHF 2'800.00

Informations et inscriptions :

Association Suisse des Guides de Montagne ASGM

Secrétariat département sécurité du travail

Eyeltiweg 3

3860 Meiringen

033 952 15 15

as@4000plus.ch

Indications importantes pour l'inscription :

Société

Nom, Prénom, Adresse

Guide de montagne oui / non

N° Natel

Adresse e-mail

L'inscription direct :

<https://4000arbeitssicherheit.ch/#kurse-anmeldung>



Conditions générales

Inscription :

L'inscription est à adresser par écrit au Secrétariat département sécurité du travail.
Elle a caractère contraignant.

Confirmation de participation :

Chaque participant reçoit une confirmation d'inscription. Si son inscription est effectuée par l'intermédiaire d'une société, la confirmation sera envoyée à celle-ci pour tous les participants concernés.

Coûts :

La finance d'inscription au cours et à l'examen doit être réglée au plus tard 7 jours avant le début du cours.

Annulation d'inscription, interruption du cours avant son terme :

La finance d'inscription n'est pas remboursée au participant qui annule son inscription 7 jours ou moins avant le début du cours, ou qui ne se présente pas au cours. Si la finance d'inscription n'a pas été versée, elle doit l'être sans délai. Si un participant annule son inscription dans les délais impartis, la finance d'inscription lui sera bonifiée pour une date ultérieure ou remboursée après déduction d'un montant de CHF 100.00 pour frais d'administration. La finance d'inscription n'est pas remboursée au participant qui quitte le cours avant son terme.

Copyright :

Les dossiers sont soumis à un copyright de l'ASGM: il est interdit de les copier ou de les transmettre à des tiers sans autorisation expresse de l'ASGM.

Répétition de jours de cours :

Le candidat qui n'a pas réussi l'examen, peut refaire le cours ou certaines journées de celui-ci, d'entente avec la direction du cours. Les coûts s'élèvent à CHF 250.00 par jour.

Formation continue :

Les spécialistes ASGM des travaux en hauteur et sur corde de niveau 1, 2 et 3 doivent suivre une formation continue reconnue au moins tous les 2 ans.

Validité de la formation ASGM :

L'attestation de formation est valable 2 ans. En participant à un cours de formation continue (FC), la validité est prolongée de 2 ans. Si cette prolongation n'a pas lieu, l'attestation peut être revalidée en suivant un cours dans un délai de 4 ans.

Après l'expiration de ce délai, la formation, y compris l'examen (selon le niveau respectif), doit être répétée.

Règlement d'examen :

L'examen comprend une partie théorique et une partie pratique.

L'examen pratique se compose de 3 à 4 exercices concernant la connaissance des nœuds et les manœuvres de corde. L'examen est considéré comme échoué pour le candidat qui aura obtenu deux ou plus de notes insuffisantes. L'examen peut être répété deux fois au maximum sans que le candidat ne soit obligé de refaire le cours. La finance d'examen pour un examen à répéter se monte à CHF 250.00

Les examens sont conduits et évalués par les membres de la commission d'examen pour la sécurité au travail de l'Association suisse des guides de montagne ASGM.

Le règlement complet de l'examen peut être téléchargé sur le site www.4000arbeitssicherheit.ch.
Norme de formation et d'examen UIAGM pour les travaux utilisant des procédures de travaux sur cordes, avec techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes APC.



SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Formation Contrôleur du matériel (EPI)

But :

Contrôler l'EPI pour travaux en hauteur dans l'entreprise
Contrôler l'équipement de sauvetage (sans appareils spéciaux)
Identifier des dommages. Documentation correcte
Amélioration de la sécurité du travail

Participants :

Supérieurs et collaborateurs dans entreprise qui utilise l'EPI et
l'équipement de sauvetage pour les travaux sur corde
Responsables de sécurité dans les entreprises qui travaillent en hauteur

Thèmes :

Lois, caractérisation, connaissance du matériel, tests du matériel par les participants,
management EPI, tests de chute, matériaux endommagés, entretien, SUVA, examen final

Méthode :

Présentation, exercices en pratique

Durée :

2 jours

Lieu :

Centre de la formation RMS Meiringen

Frais d'inscription :

Fr. 585.00 pour les membres RMS et ASGM

Fr. 695.00 pour les non membres

incl. repas de midi, organisation, documentation du cours, diplôme du cours

Informations et inscriptions :

Association Suisse des Guides de Montagne ASGM

Secrétariat département sécurité du travail

Eyeltiweg 3

3860 Meiringen

033 952 15 15

as@4000plus.ch

Centres de formation

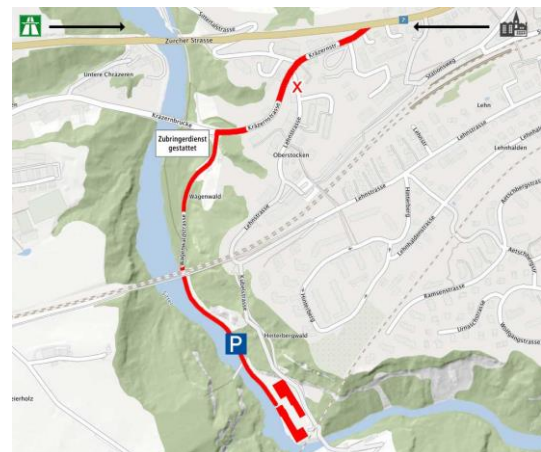
Schweizer Bergführerverband SBV

AZ Seilbahnen Schweiz
Zeughausstrasse 19
3860 Meiringen



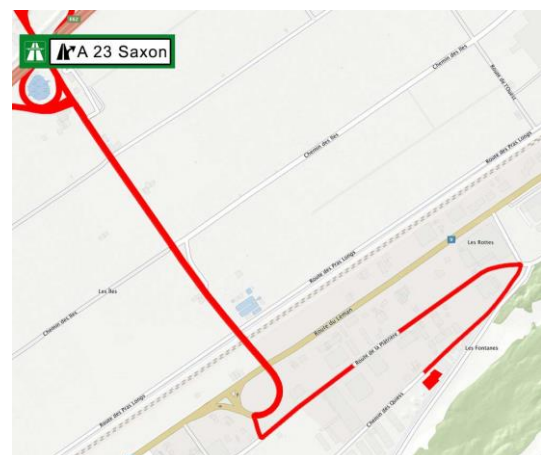
Schweizer Bergführerverband SBV

AZ Kubel
St. Gallisch Appenzellische Kraftwerke SAK
Wägenwaldstrasse 25
9014 St. Gallen



Association suisse des guides de montagne ASGM

Centre de formation ALKANA
Chemin des Quiess 11
1907 Saxon





Photos: Martin Berner, Markus Burger, Urs Wellauer